

SYNPA-FO Section AXA*Les brèves expresses*

Syndicat National des Producteurs d'Assurances & de Capitalisation – cgt-Force Ouvrière

Mardi 7 février 2006

À des Km... de l'égalité

Comme nous l'avons signalé dans les « brèves expresses » N°2, Force ouvrière s'est adressée à la direction le 25 janvier 2006 pour réclamer l'annulation des refacturations.

Nous publions ci-après la réponse de la direction. Un vrai poème.

Ainsi donc, il n'y aurait qu'une poignée de « collaborateurs » qui ne « respecterait » pas le « budget kilométrique » mis en place par un protocole d'accord. Et puis en dernière analyse, le véhicule de fonction est une option et que ceux qui l'ont choisi sur la base du « volontariat » chère à Axa ne s'en prennent qu'à eux.

Toutefois, au nom de l'égalité chère à Axa, entreprise socialement responsable, la direction se laisse la possibilité, via la hiérarchie, de réduire voir d'annuler la refacturation. Cela s'appelle l'équité.

Oui, mais comme FO l'a toujours indiqué, l'équité est, dans le cas d'espèce, le contraire de l'égalité.

En pratiquant ainsi, avec sa notion d'équité, la direction développe la notion de droits sociaux « à la gueule du client ». C'est le développement des pressions et autres menaces proférées par des DCR, dont l'incompétence n'a d'égale que leur.....

Il est vrai que chez Axa ce qui compte ce n'est pas la qualification mais la souplesse de l'échine. C'est pour cette raison que l'on constate un développement de l'idiotie et de l'incompétence, mère du « béni oui ouïisme », au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie.

Pour FO les frais professionnels doivent être intégralement à la charge de l'employeur. Cela implique l'abandon du système de remboursement en fonction d'un budget et son remplacement par un remboursement aux frais réels.

C'est ce que la Conférence de défense de la profession ira réclamer le 8 mars à Gérard de la Martinière, Président de la FFSA.

Page suivante, la réponse de la Direction.



Monsieur Alain ROUBIN
Direction des Ressources Humaines

Direction du Développement Social

Tél : 01.47.74.38.10

Fax : 01.47.74.29.58

alain.roubin@axa.fr

Monsieur Philippe GENSSE
Secrétaire de la Section AXA
SYNPA- FO
Local F.O - 2 F 173 -
TOUR AXA

Le 3 février 2006

Monsieur,

Par lettre en date du 25 janvier, s'inscrivant dans le prolongement de votre intervention, lors du CCE du 11 janvier, vous nous alertez sur le sujet du dépassement du nombre de kilomètres professionnels autorisés aux collaborateurs commerciaux disposant d'un véhicule de fonction par rapport à l'allocation forfaitaire déterminée par la performance de production de l'exercice précédent ou bien selon leur métier pour les animateurs.

Nous relèverons tout d'abord qu'une majorité de collaborateurs respecte le budget kilométrique alloué, et même ne l'atteint pas, sans faire état d'insuffisance, non plus qu'en suggérant une quelconque difficulté dans l'accomplissement normal de leur activité.

Une minorité de collaborateurs se trouve effectivement en situation de dépassement dans des proportions parfois importantes d'ailleurs ; dès lors, deux cas de figure sont observés, soit le collaborateur règle la somme appelée ou bien il se réclame d'une situation particulière et son dossier fait alors l'objet d'un examen en lien avec l'Inspecteur manager et le DCR. Dans la plupart des cas, des mesures d'atténuation, voire de suppression de toute facturation complémentaire sont prononcées.

En synthèse, il n'existe probablement pas de système mécaniquement toujours et totalement satisfaisant. Pour autant, celui actuellement appliqué, complété par des analyses et interprétations personnalisées, lorsqu'il est équitable de le faire, répond, pensons-nous, globalement bien à l'objectif recherché, savoir, mettre tous les collaborateurs commerciaux qui le désirent (le véhicule est une option) en situation matérielle d'exercer convenablement et avec succès, leur activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Roubin', with a horizontal line underneath.

Alain Roubin